

TAXE SUR LES PISCINES

Les services du Trésor Public ont demandé à la Commune d'instituer une taxe sur les piscines enterrées ou hors sol et fixes, conformément à ce que prévoit la loi.

Le Conseil municipal a adopté le montant moyen pratiqué par les communes de Seine-et-Marne, à savoir 3,80 €/m².

Les services fiscaux ont indiqué qu'ils procéderont à des contrôles. Si vous n'êtes pas en conformité, vous êtes invités à déclarer votre piscine, quelle que soit sa surface.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site Service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31404>

N'hésitez pas à contacter l'unité fiscalité de l'urbanisme du Trésor Public au numéro suivant : 01 60 56 73 27 (de 9h00 à 12h00, le lundi, le mardi et le jeudi) ou par mail à l'adresse suivante : ddt-uf-stac@seine-et-marne.gouv.fr

CALENDRIER SCOLAIRE:

Toussaint 2021

du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre 2021

Noël 2021

du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022

Hiver 2022

du samedi 19 février au lundi 7 mars 2022

Printemps (Pâques) 2022

du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2022

Pont de l'Ascension 2022

du mercredi 25 mai au lundi 30 mai 2022

Été (grandes vacances) 2022

à partir du jeudi 7 juillet 2022

REVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les travaux de révision ont commencé le 26 novembre 2020.

Nous sommes aidés par un bureau d'études spécialisé : INGESPACES.

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis pour procéder au découpage de diverses zones constructibles et non constructibles et pour définir le règlement de ces zones.

Une réunion s'est tenue avec les représentants des services de l'État afin de leur exposer notre projet en amont du dossier définitif.

Il en est ressorti essentiellement que dans l'état actuel des règlements, nous ne pouvons plus construire sur les terres agricoles, qu'il s'agisse d'habitat ou de zone d'activités. Nous sommes donc bloqués pour l'octroi de terrains à bâtir. De ce fait, notre village conservera sa physionomie actuelle jusqu'en 2030.

Lors du Conseil municipal du 17 septembre dernier, les conseillers ont examiné le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Celui-ci détermine les grandes orientations de notre commune pour les dix ans à venir. C'est un document obligatoire du PLU.

Nous organiserons prochainement une réunion publique pour présenter aux habitants le projet.

Celui-ci devrait être appliqué fin 2022.



COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Aide à la rentrée scolaire 2021 : (Délibération 58/2021 du Conseil Municipal en date du 17/09/2021)

Le 17 septembre, le Conseil municipal a, sur proposition du comité consultatif d'action sociale, voté la reconduction de l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 50 euros pour chaque jeune de Limoges-Fourches :

· De l'entrée en 6^{ème} jusqu'aux 18 ans

Ou

· Scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire (collège, lycée) et ne bénéficiant pas d'un contrat en alternance rémunéré.

Pour bénéficier de cette aide, les parents doivent fournir **avant le 18 octobre 2021 au plus tard** un dossier complet comprenant :

- un certificat de scolarité au nom de chaque enfant concerné de votre foyer.
- un justificatif de domicile.
- un RIB à jour.

Le dossier doit être complet et déposé en mairie ou envoyé par courriel à l'adresse suivante : mairie@limogesfourches.fr

Colis de Noël :

Comme chaque année, un colis de Noël, dont la reconduction a été votée par le Conseil municipal, sera distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Rédaction : Philippe CHARPENTIER,
Aline COUDERC, Bernard HOMBURGER,
Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS,
Fabienne VANDEWINCKELE,

Réalisation : Amélie CASSAULT

Tirage : 300 exemplaires

Directeur de publication :
Philippe CHARPENTIER

IMPRIME PAR GEN CONTACT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE
11, place de l'Eglise
77550 LIMOGES-FOURCHES
mairie@limogesfourches.fr

01.64.38.87.08



VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'Informations Municipales - Edition n°28 - Octobre 2021

AU SOMMAIRE :

Travaux

Air Legend

Animation communale

Lettre du Conseil municipal des jeunes

Maison des Copains

Gens du voyage

Rentrée des écoles

Site internet

Taxe sur les piscines

Révision du PLU

Comité d'action sociale

TRAVAUX :

Eglise Saint Médard

Le plus important chantier des 5 années à venir a débuté début septembre ; c'est celui de l'Église St Médard.

Il devenait très urgent de procéder à des travaux sur la toiture, les gouttières et la maçonnerie intérieure et extérieure. La loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État impose en effet aux communes d'entretenir les églises construites avant cette date.

Il était inenvisageable de laisser périr notre patrimoine.

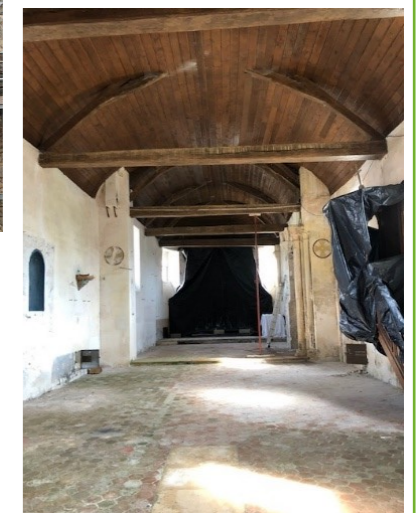
Nous avons engagé des travaux de ravalement de la façade. Le sol sera complètement refait, ainsi que l'électricité.

Ces travaux sont également l'occasion d'embellir notre église avec la pose de vitraux réalisés par un artisan spécialisé.

La durée des travaux est de 4 mois, pour un montant d'environ 400 000,00 € TTC.

Le financement est assuré par la Région Ile de France (40%), le Département (30%) et la Commune (30%).

Pour ne pas trop puiser dans nos réserves financières, nous avons contracté un emprunt de 100 000,00 € au taux de 0,75 %.



TRAVAUX:

Mairie

En raison de la nécessité d'appliquer les mesures sanitaires depuis plus de 18 mois et pour permettre des conditions de travail et d'accueil optimales, nous avons commencé début septembre l'aménagement d'un bureau destiné au secrétariat dans l'ancien local situé à l'arrière du bâtiment.

Ces travaux sont également l'opportunité de réaliser des toilettes pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce chantier durera 2 mois et son coût s'élèvera à environ 100 000,00 € TTC.

Le financement est assuré par moitié par une subvention du Département (50 %) et par moitié par autofinancement de la Commune.



AIR LEGEND

11 et 12 septembre 2021

Un franc succès pour le meeting aérien de Melun-Villaroche !

La bataille du Pacifique et le 80^{ème} anniversaire de l'attaque de Pearl Harbor en décembre 1941 constituaient les thèmes de la manifestation.

Vous en avez pris plein les yeux (et les oreilles) car le ciel s'est animé d'une centaine d'avions. Les spectateurs ont pu découvrir 65 modèles (Corsair, Avengers, Zéro...)



Rafale, Mirage, Airbus M400 étaient également présents, ainsi que l'équipe de voltige de l'Armée de l'air.

Chaque avion de la Patrouille de France (PAF) était décoré avec un dessin différent du Petit Prince, le profil d'Antoine de Saint Exupéry et sa signature.

L'avion de Saint Exupéry, le P3, seul exemplaire encore en service en Europe, précédait la démonstration de la PAF. Un moment d'émotion !

Illustrations du Petit Prince et son créateur, Saint Exupéry.



ANIMATION COMMUNALE :

Foyer Rural

Fête du village : le samedi 4 septembre

Une très belle journée avec de nombreux participants et activités : poney, château gonflable, taureau mécanique, massage « amma assis », fabrication sur vélo de smoothies et initiation aux activités associatives pratiquées dans la salle « Les Ormes »



Brocante du village : le dimanche 26 septembre

Soirée loto ouverte à tous : le samedi 16 octobre 2021

LETRE DU CMJ AUX AÎNÉS



Voici la lettre des élus du Conseil municipal des jeunes adressée il y a quelques mois aux aînés du village.



Bonjour,

Nous sommes les enfants du Conseil municipal des jeunes de Limoges-Fourches.

Nous avons tous été confrontés à la covid-19 mais nous n'avons pas abandonné et nous avons gardé courage.

En ces temps-ci nous avons tous besoin de nos amis et de notre famille.

Le virus nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables les uns des autres dans ce village.

Nous voulions vous dire que l'on pense à vous en cette période très difficile.

Vous êtes des gens très importants pour le village. Vous êtes les sages du village !

Si vous avez besoin de nous, n'hésitez pas à nous le faire savoir. On ne vous oublie pas, restez courageux, soyez forts !

Manon, Mathis, Noah, Danaé, Héloïse, Emma et Florian.



MAISON DES COPAINS

Un repas a été organisé le 6 juillet par l'association « La maison des copains » avec les enfants de 0 à 3 ans confiés aux assistantes maternelles de la commune.



GENS DU VOYAGE

Cette année, nous avons été particulièrement impactés par la présence de deux groupes : l'un sur le stade et le second sur un terrain agricole.

Ces deux groupes, bien distincts, se déplacent dans de nombreuses communes des alentours durant toute la période estivale. Ils ne sont pas inconnus, puisqu'ils vivent dans des villes et villages de Seine-et-Marne pendant une bonne partie de l'année.

Bien que le maximum de précautions soit pensé en amont pour éviter leur venue dans notre village (plots en béton posés puis enterrés, glissières en béton armé), qu'ils trouvent souvent, on ne peut que déplorer qu'ils trouvent une opportunité à laquelle nous n'avions pas pensé.

Il faut rappeler que la compétence de la gestion des gens du voyage ne relève pas de la commune mais de l'Agglomération (CAMVS), même si ce sont les communes qui en subissent malheureusement les désagréments...

Or l'Agglomération n'est pas en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui prévoit la création d'une « aire de grand passage » dans le secteur de Melun, et tant que cette obligation n'est pas remplie, la Préfecture refuse de faire procéder à des évacuations par la force.

Néanmoins, une convention a été établie entre les groupes et la Commune par un médiateur rattaché à la Préfecture pour fixer notamment la durée d'occupation des terrains, la gestion des déchets et l'indemnisation correspondante. Le montant de cette indemnisation a été reversée à la caisse de l'école de Limoges-Fourches.

La CAMVS devrait être en conformité à l'été 2023.

L'aire de grand passage sera construite sur la commune de Villiers-en-Bière. Le cas échéant, en cas de nouvelle intrusion après cette date, nous aurons alors la possibilité de demander à la Préfecture de faire procéder à leur évacuation par jugement de référé auprès du Tribunal. La procédure dure toutefois environ une semaine avant que l'éviction ne soit effective.

RENTÉE DES ECOLES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée pour nos enfants et chacun a trouvé sa place malgré un effectif en hausse encore cette année. En effet, ce sont près de 120 écoliers qui ont intégré les 5 classes des 3 écoles.

6 animatrices s'occupent de nos enfants entre la garderie et les cantines d'Evry-Grégy-sur-Yerre et de Moissy-Cramayel qui accueillent 90 enfants au total.

Du côté des enseignants, Mme Magnaval a remplacé Mme Clain en classe de petite et moyenne section.

Mme Cregut assure quant à elle l'enseignement de la classe de la petite école de Lissy.

Bon courage pour cette nouvelle année scolaire à tous !

Rappel des horaires des écoles :

Ecole des Merisiers à Limoges-Fourches :
8h20 – 11h20 / 13h20 – 16h20

Petite Ecole à Lissy :
8h40 – 11h40 / 13h40 – 16h40

Ecole des 4 Chemins à Lissy :
8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h45

(Ouverture des portails 10 minutes avant)

SITE INTERNET

Limoges-Fourches a signé avec le Département de Seine-et-Marne une convention d'accompagnement pour la conception et la réalisation d'un nouveau site internet communal, le site actuel étant devenu obsolète à plusieurs égards.

Cet accompagnement, sans contrepartie financière, s'adresse aux communes de moins de 2000 habitants. Il propose une solution « clef en main » comprenant la fourniture et le paramétrage du site sur une plateforme technique et son hébergement. Dans ce cadre, les thèmes abordés et la charte graphique sont personnalisables.

Le nouveau site se décompose de 7 rubriques composées de plusieurs sous-parties :

- **Le village**
- **La mairie**
- **Education / famille**
- **Sport culture et loisirs**
- **Economie / démarches / pratiques**

Un travail important de conception et d'alimentation du site est actuellement réalisé par les services de la Mairie et du Département.

Celui-ci devrait pouvoir être mis en ligne avant la fin de l'année.